

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VIALLET

De la vaccine et de sa propagation dans le département de l'Aveyron

Journal de la société statistique de Paris, tome 5 (1864), p. 300-303

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__300_0

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

De la vaccine et de sa propagation dans le département de l'Aveyron.

Le moment n'est peut-être pas encore venu de décider si la vaccine, préconisée comme la plus belle découverte médicale du dernier siècle, a tenu toutes ses promesses, et si les résultats constatés sont aussi grands et aussi féconds que l'assurent ses partisans.

La génération qui, à peu d'exceptions près, n'en a pas profité, s'éteindra d'ici à quinze ou vingt ans. A partir de cette époque, les observations porteront sur une population qui aura été soumise tout entière à l'influence, bonne ou mauvaise, du vaccin.

Mais, dès à présent, un certain nombre de médecins n'hésitent pas à croire à une véritable dégénérescence physique des générations contemporaines. A les entendre, malgré une amélioration sensible des conditions matérielles de l'existence dans toutes les classes de la société, l'état sanitaire n'est pas satisfaisant.

La constitution médicale, disent-ils, s'est profondément modifiée depuis environ quarante ans. Les maladies réellement inflammatoires, amenées par un excédant de force et de vitalité, sont devenues rares. Les fièvres typhoïdes, les accès pernicioeux consécutifs aux maladies de quelque gravité, tout le cortège des affections dépendant du vice scrofuleux ou de l'innervation, sont sensiblement plus communs. Les convalescences n'ont plus de terme, et aux déplétions sanguines il faut substituer aujourd'hui le plus souvent la médication tonifiante et raviver, par le régime, des organisations débiles et usées avant le temps. Quelques années encore et les bains de mer, le traitement hydro-minéral, si peu connus, si peu en usage au commencement de ce siècle, deviendront une condition de vitalité pour une foule d'existences frêles et malades.

On prétend, continuent-ils, que la durée moyenne de la vie a progressé notablement depuis soixante-dix ans, et le *Moniteur* annonçait récemment que cette amélioration se continuait. Au fond, ce progrès est plus fictif que réel. Sans doute, avant la découverte de la vaccine, les enfants peu valides étaient plus que décimés par la petite vérole; un très-grand nombre mourait dans les premières années de la vie; mais les survivants parvenaient, pour la plupart, à un âge plus avancé que de notre temps.

Une foule d'enfants chétifs, languissants, arrivent bien aujourd'hui, à force de soins et de précautions, jusqu'à l'adolescence; mais, à cet âge, on les voit s'étioler, dépérir, puis succomber au moment où ils étaient l'espoir de leur famille; d'autres arrivent à l'âge du mariage et meurent, en léguant à leurs enfants une santé plus débile encore que la leur.

Nous ne savons ce que ces opinions peuvent avoir de fondé; mais, en ce qui nous concerne, voilà longtemps que nous cherchons vainement autour de nous cette race vigoureuse et saine qui produisait les hommes de 80 ans.

Nous le répétons, pour avoir une statistique sincère des résultats de la vaccine, il faut attendre que la génération qui ne l'a pas connue ait totalement disparu. Il importe, en outre, pour que l'expérience soit complète, que la vaccination soit universelle, c'est-à-dire que tous les enfants y soient soumis sans exception.

Les mesures prises récemment par l'autorité dans ce but laissent peu à désirer, surtout si elles reçoivent partout la même application que dans l'Aveyron depuis 1854.

Quelques mots sur ce point :

La découverte de la vaccine reçut, dans ce pays, un accueil enthousiaste pendant plusieurs années. Les médecins furent appelés dans les villes et dans les villages pour vacciner, non - seulement les enfants, mais encore des adolescents et des adultes. Une rétribution modeste les indemnifiait de leurs déplacements et de leurs démarches pour se procurer du virus-vaccin.

Lorsque le gouvernement, dans un but très-louable sans doute, eut l'idée de promettre des primes aux médecins qui auraient fait le plus grand nombre de vaccinations, la vérité du vicil adage que *le mieux est ennemi du bien*, se vérifia de nouveau. Dès ce moment les populations crurent ou feignirent de croire que tous les médecins recevaient des honoraires. On continua de les appeler pendant quelque temps; mais, au lieu de leur offrir une rétribution, les pères de famille s'imaginèrent se faire des titres à leur reconnaissance, en leur fournissant le moyen de recevoir les primes officielles.

En présence de ces dispositions, les médecins ne vaccinèrent plus gratuitement que les enfants pauvres des localités qu'ils habitaient, et la vaccination des enfants des communes rurales alla tous les jours diminuant.

Le Conseil général de l'Aveyron avait, de son côté, affecté des primes à ce grand intérêt hygiénique; mais, comme on devait s'y attendre, les médecins des villes, à peu d'exceptions près, les avaient toutes obtenues et à peu près sans déplacement.

Des épidémies de petite vérole ayant fréquemment décimé les populations, le Conseil général cessa, en 1840, d'accorder des primes et cet état de choses, plus préjudiciable aux médecins vaccinateurs des villes qu'aux populations rurales, dura jusqu'en 1850.

En 1851, M. Fluchaire, préfet de l'Aveyron, demanda au Conseil général une somme de 1,000 fr., dont 500 fr. pour encourager le zèle des médecins et 500 fr., d'une part, pour donner en primes aux mères qui rapporteraient leurs enfants, et fourniraient ainsi le moyen de constater le résultat de la vaccination, de l'autre, pour se procurer du vaccin nouveau. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, cette mesure n'eut aucun résultat sérieux pour la propagation de la vaccine.

En 1852, un nouveau préfet, M. Rampaud, constatait l'insuccès de cet essai, en vérifiant que le nombre des enfants vaccinés dans l'Aveyron n'était que de 10 p. 100!

En 1853, ce magistrat nous demandait, à l'occasion d'une épidémie meurtrière de petite vérole, qui sévissait notamment dans le canton de Rignac, de lui indiquer un moyen de propager la vaccination dans le département. Prenant en considération certaines appréciations que nous avons vainement énoncées publiquement trois ans auparavant, il voulut bien nous charger de lui en faire un rapport.

Il ne nous fut pas difficile de démontrer, dans ce travail, que le mode d'encouragement employé jusqu'à ce jour était essentiellement vicieux, et qu'il n'avait profité qu'à un petit nombre de médecins, au préjudice des habitants des campagnes. « Par suite de l'agglomération dans les chefs-lieux d'arrondissement, disais-je, il suffit que les médecins de ces villes consacrent quelques heures pendant trois ou quatre jours des mois de mai ou juin, de septembre ou octobre, pour obtenir, sans beaucoup de peine, un chiffre de vaccinations fort élevé.

« Les médecins de nos communes rurales, avant d'entrer en lice pour obtenir une prime, doivent d'abord se pénétrer de cette idée que, pour concourir avec quelque chance de succès, il leur faut vacciner les enfants de deux cantons au moins, c'est-à-dire aller gratuitement, deux fois dans l'année, dans chacune des 25 ou 30 paroisses qui en dépendent, à des distances qui peuvent aller jusqu'à 15 et 20 kilomètres, sacrifier ainsi à peu près tous les dimanches, c'est-à-dire les jours de consultations et de recettes pour eux.

« Ce n'est pas encore là le seul sacrifice qu'ils aient à faire. En effet, nos paysans, persuadés que les vaccinations sont la voie de la fortune pour les médecins, ne permettent en général à leurs femmes et à leurs enfants d'aller dans les villes pour fournir le vaccin de bras à bras, qu'à la condition que le médecin, qui aspire à cette fameuse prime de 100 fr., fera tous les frais du transport et souvent même de la nourriture.

« Voilà en peu de mots, disions-nous, la position qui a été faite à nos confrères de la campagne; aussi se sont-ils tous retirés de la lutte et se contentent-ils maintenant de vacciner les enfants de leur commune, lorsqu'ils peuvent, sans peine, se procurer du virus-vaccin. De là le petit nombre des vaccinations, et par suite les épidémies de petite vérole, épidémies si meurtrières. »

Nous finissons en concluant, comme dans un travail publié en 1850, que le seul moyen de généraliser la vaccine était d'exclure du concours les médecins des chefs-lieux d'arrondissement, pourvus d'ailleurs, en général, d'emplois médicaux rétribués, et de réserver les primes aux médecins des campagnes.

M. le préfet adopta nos conclusions, et les présenta en son nom au Conseil général, qui leur donna son assentiment.

En 1854, M. Léon Sencier prélevait, sur les *mille francs* alloués pour la vaccine, 500 fr. pour primes à accorder aux médecins ruraux, 100 fr. pour le médecin de Rodez, chargé de fournir du virus-vaccin à ses confrères, et 400 fr. pour prime à celui qui découvrirait de la *pustule vaccinale* sur une vache.

En 1855, ce magistrat constatait, dans son rapport au Conseil général, les heureux résultats de la nouvelle mesure. On y lit « que le nombre des vaccinations qui, en 1853, n'avait été que de 2,900, s'est élevé, en 1854, à 5,700; c'est 27 dans la première année et 53 p. 100 dans la seconde. »

Dans son rapport de 1856, M. le préfet s'exprimait ainsi :

« Le virus-vaccin envoyé aux médecins n'a pas toujours réussi; ce qui n'empêche pas que le nombre des vaccinations, de 5,700, en 1854, s'est élevé à 8,418, en 1855; c'est 53 p. 100 pour la première année et 77 pour la seconde. »

Nous croyons inutile de rendre compte, année par année, du chiffre des vaccinations pratiquées depuis dans l'Aveyron. Il nous suffira de dire que cette branche du service médical n'y laisse plus rien à désirer, et que, comme résultat, nous n'y connaissons plus les épidémies de petite vérole.

D^r VIALLET.
